

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **8 octobre 2012**

Délibération n° 2012-3317

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Décines Charpieu**

objet : **Déplacement de la station de refoulement des eaux usées de la Berthaudière - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : **Direction de l'eau**

Rapporteur : Monsieur Sangalli

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 28 septembre 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 10 octobre 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, MM. Buna, Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Philip, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mmes Dognin-Sauze, Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Mme Laval, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Martinez, Millet, Nissanian, Ollivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Daclin, Crimier (pouvoir à M. Barral), Mme Pédrini (pouvoir à M. Rivalta), MM. Abadie (pouvoir à M. Desseigne), Passi (pouvoir à M. Réale), Crédoz (pouvoir à M. Martinez), Blein (pouvoir à M. Sécheresse), Balme (pouvoir à M. Plazzi), Chabert (pouvoir à M. Buffet), Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Léonard (pouvoir à M. Quiniou), Mmes Palleja, Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Touraine), M. Vurpas (pouvoir à M. Joly).

Absents non excusés : Mme Bailly-Maitre, MM. Darne JC., Huguet, Kabalo, Louis, Morales, Muet, Uhlrich.

Conseil de communauté du 8 octobre 2012**Délibération n° 2012-3317**

commission principale : proximité et environnement

commune (s) : Décines Charpieu

objet : **Déplacement de la station de refoulement des eaux usées de la Berthaudière - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 27 septembre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La station de refoulement des eaux usées située chemin de la Berthaudière à Décines Charpieu arrive, aujourd'hui, en limite de capacité et en fin de vie.

Compte tenu que les apports d'eaux usées de la zone desservie augmenteront de manière conséquente dans les prochaines années, il est projeté de remplacer cette installation par un ouvrage de plus grande capacité.

Par délibération n° 2010-1596 du 28 juin 2010, une individualisation partielle de l'autorisation de programme P19 - Assainissement a été décidée à hauteur de 758 000 € HT sur l'opération n° 2P19O2160 - Station de relèvement de la Berthaudière, soit 315 000 € HT au titre des acquisitions foncières et 443 000 € HT au titre des études et de la maîtrise d'œuvre.

Ce nouvel ouvrage sera implanté sur un terrain proche de celui de l'actuel poste de pompage et dont la Communauté urbaine de Lyon a fait l'acquisition.

Outre les dispositifs de pompage qui le composeront, il comportera un système de prétraitements poussés ainsi qu'un bassin de stockage des effluents par temps de pluie d'un volume de 800 mètres carrés.

Les eaux usées seront ainsi renvoyées sous pression via une canalisation à construire sous l'avenue Edouard Herriot jusqu'à atteindre le réseau gravitaire du bassin versant de la station d'épuration de la Feyssine.

Le projet prévoit dans un deuxième temps la déconstruction de l'actuelle station de refoulement, dès lors que la nouvelle unité aura été construite et mise en service avec succès.

Ce projet fait partie d'une opération globale de restructuration et de renforcement des infrastructures d'assainissement sur Décines Charpieu dont le calendrier prévisionnel est le suivant :

- études de maîtrise d'ouvrage : 2010-2011,
- acquisition foncière du terrain destiné à recevoir le projet de construction du nouveau poste de pompage : 2011,
- désignation du maître d'œuvre de l'opération : mi-2011,
- études de maîtrise d'œuvre : mi-2011 à mi-2012,
- dépôt des demandes de permis de construire et de démolir : août 2012,

- consultation des entreprises de travaux pour la construction du futur poste de pompage et de sa canalisation de refoulement (marché à procédure adaptée) : à partir de fin septembre 2012 ; notification du marché de travaux en mars 2013, après négociation,

- 2° semestre 2012 : obtention de l'accord de l'administration au titre de la législation sur l'eau,

- consultation des entreprises de travaux pour la déconstruction de la station existante : mi-2013 ; notification du marché : 2° semestre 2014,

- démarrage des travaux de construction du nouveau poste de pompage et de sa canalisation de refoulement : mai 2013 ; achèvement de la construction et mise en service : avant mi-2014,

- démarrage des travaux de déconstruction de la station existante : 2e semestre 2014 ;

Il est donc soumis au Conseil une individualisation complémentaire d'autorisation de programme pour la réalisation des travaux pour un montant complémentaire de 4 500 000 € HT qui portera le montant total de l'autorisation de programme individualisée à 5 258 000 € HT.

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve la poursuite de l'opération visant au déplacement de la station de la Berthaudière de Décines Charpieu.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P19 - Assainissement, sur l'opération n° 2P19O2160, à la charge du budget annexe de l'assainissement.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est complété pour un montant de 4 500 000 € HT en dépenses et selon l'échéancier suivant :

- 2 650 000 € HT en 2013,

- 1 850 000 € HT en 2014.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisé est donc porté à 5 258 000 € HT en dépenses.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 10 octobre 2012.